



MINISTÈRE M.

BUREAU DES CONCOURS

Le 18 avril 2018

Madame Ghislaine X  
20 rue des Amandiers  
00000 VILLE

**Objet :** éligibilité à différents concours et examen pour l'accès à la catégorie B

Madame,

Par courriel du 17 avril dernier, vous me demandez si vous remplissez les conditions pour participer à l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe normale, pour lequel les inscriptions sont en cours. Vous souhaitez également savoir si vous pouvez participer aux concours externe et interne pour l'accès à ce même grade qui se dérouleront ultérieurement.

Concernant l'examen professionnel au sein du ministère M., les candidats doivent être adjoints administratifs, relever de ce même ministère et justifier de sept années de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au vu des éléments que vous me déclarez, je vous indique que vous devriez être en mesure de vous inscrire à cet examen. En effet, vous indiquez être adjointe administrative au sein du ministère et posséder l'ancienneté requise à cette date, votre période d'exercice en qualité d'agente contractuelle étant comptabilisée dans vos services publics.

Enfin, s'agissant des concours externe et interne, je vous informe que vous pourrez vous y inscrire en temps voulu. Le premier est soumis à une condition minimale de diplôme (baccalauréat ou équivalent) et vous signalez être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur (bac +2). Le second, pour sa part, requiert un total de services publics minimal (quatre année au 1<sup>er</sup> janvier) et, comme vu précédemment, vous possédez cette ancienneté.

Je vous prie de croire, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable du bureau des concours

Intitulé du ministère

Intitulé du bureau

Date de la réponse (non précisée dans sujet)

Objet

Civilité,

1. Rappel de la demande du 17 avril
2. Examen professionnel : rappel des conditions  
Oui Mme X peut s'inscrire  
Pourquoi ? L'appartenance au corps et au ministère et la prise en compte des années de contrat dans les services publics (ne pas confondre avec les services effectifs) est à apprécier
3. Concours externe et interne : oui, Mme X peut s'inscrire (le rappel des conditions pour chaque concours n'est pas nécessaire : réponse plus succincte que pour l'examen professionnel)
  - Concours externe : diplôme requis (bac ou équivalent) acquis (Mme X a un diplôme supérieur au bac)
  - Concours interne : Mme X a l'ancienneté requise

Formule de politesse

Signature du chef du bureau  
(puisque mentionnée dans l'énoncé)